



**41^{ème} RALLYE NATIONAL
DE LOZERE
2 et 3 mai 2009**



Mende le 20 Avril 2009

COMMUNIQUE N° 1

Conformément à la Réglementation Rallye 2009 Article 6.2.1 Page 19,

seulement 3 passages sont autorisés en reconnaissances

et non 4 comme indiqué par erreur dans le Règlement particulier de l'épreuve.

Merci pour votre sportivité et votre compréhension, l'avenir des Rallye est lié au comportement de l'ensemble des participants.

Le Comité d'Organisation